verdun sur garonne

PROJET EDUCATIF 2023-2025

ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS DE LA MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE DE VERDUN-SUR-GARONNE

MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE DE VERDUN-SUR-GARONNE

15 Rue Clémence Isaure 82 600 Verdun-sur-Garonne

direction@mjc82.com

05.63.27.01.70

Rédigé le 14 avril 2023 pour une mise en application en 2023

Table des matières

1.Préambule : 3
a) - Les valeurs des MJC (la charte des MJC) : 3
b) - Les valeurs et les missions de la MJC de Verdun sur Garonne : 4
2.Les objectifs éducatifs 4
3.Les modalités de fonctionnement 5
4.Description du public accueilli 7
5.Les locaux et lieux d'accueils 8
6.Les modalités de prise en compte des rythmes journaliers, les journées types 10
7.La composition des équipes 12
8.Le type d'activités proposées 13
9.Le rôle de l'animateur 14
10.Les modalités de mise en œuvre du « vivre ensemble » 15
11. Les modalités générales d'évaluation 16

Le **projet éducatif** est une démarche conduisant à un document de référence et qui définit les orientations éducatives pour les trois années à venir **2023, 2024, 2025**. Il sera revu au terme de cette période.

Dans ce cadre, l'association Maison des Jeunes et de la Culture est soucieuse de poursuivre et compléter l'action éducative des parents auprès de leurs enfants pendant les périodes de périscolaire et de vacances scolaires.
Elle intervient dans le domaine de l'éducation populaire, en se donnant comme principal moyen la gestion et/ou la promotion d'accueils de loisirs.

1. Préambule :

La Maison des jeunes et de la Culture de Verdun-sur-Garonne a été créée en 1955 à l'initiative de Jean LAVERON.
C'est une association loi 1901 d'intérêt général et reconnue d'utilité publique. Elle est agréée par la SDJES (Service Départemental de la Jeunesse de l'Engagement et des Sports).
Elle intervient dans quatre grands domaines d'activités : les clubs d'activités (culturels et sportifs), l'animation locale, les accueils de loisirs et l'action jeunes. Le directeur Monsieur PETIT Alain est responsable de la gestion administrative et financière de l'association ainsi que du développement du projet associatif.

a) - Les valeurs des MJC (la charte des MJC) :

Le fondement des valeurs des MJC prend ses racines dans une période d'après-guerre où la société française se devait de créer des espaces de formation citoyenne, d'ouverture culturelle et de solidarité humaine si elle voulait prétendre à une démocratie recouvrée, faite de femmes et d'hommes en pleine conscience collective pour l'investir et la développer.

Les Maisons des Jeunes et de la Culture contribuent à l'équilibre social des individus et forment des générations de citoyens, dans l'affirmation de lieux ouverts à tous, sans discrimination, respectueux des convictions personnelles, du pluralisme des idées et des principes de laïcité qui sont le fondement des valeurs républicaines.

Elles sont pour cela :

- ⇨ Des actrices associatives engagées contribuant à la vie culturelle et à une dynamique sociale inclusive.
- ⇨ Porteuses d'une attention particulière à la participation des adhérent-e-s et des populations locales dans leur projet démocratique.
- ⇨ Force de propositions de nouveaux espaces de coopérations, d'innovations et d'expérimentations.
- ⇨ Contributaires à la création et au renforcement des milieux sociaux.
- ⇨ Favorisantes dans le transfert des savoirs et des expériences entre générations
- ⇨ Dans l'encouragement de l'expression et des pratiques culturelles de l'ensemble de la population.
- ⇨ Partenaires des collectivités locales et territoriales ainsi qu'avec son environnement.

b) - Les valeurs et les missions de la MJC de Verdun sur Garonne :

La MJC de Verdun-sur-Garonne rejoint toutes ses valeurs. Elle peut aussi, développer et renforcer un domaine qu'elle trouve essentiel pour le bon développement de ces adhérents ou non.
Le dynamisme des bénévoles et des salariés, la confiance et la fidélité d'un réseau de partenaires publics et privés ont favorisé l'aboutissement de projets en direction de l'enfance et de la jeunesse et ont permis l'accessibilité aux sports, aux loisirs et à la culture pour tous.

Depuis 1956, la Maison des Jeunes et de la Culture contribue à l'équilibre social des adhérents et forment des générations de citoyens.
Au cœur de son projet, elle privilégie l'épanouissement de la personne par l'accès à l'éducation, à la culture, aux sports, et aux loisirs pour que chacun dispose des moyens d'exercer sa citoyenneté et participe à la construction d'une société plus solidaire.
Jour après jour, avec les habitants, les jeunes, les associations et les élus, la MJC renforce le lien social, condition pour que s'exerce une démocratie vivante qui associe initiative et prise de responsabilité.

2. Les objectifs éducatifs

L'enfance et la jeunesse sont des domaines d'activités de la MJC. Les accueils collectifs de mineurs se définissent comme une organisation de loisirs éducatifs. Pour les parents, ils favorisent l'articulation entre les temps de travail et d'école.

Les enfants sont des adultes en devenir. Accueillir les enfants hors de leur espace familial, c'est créer pour eux un lieu avec des repères leur garantissant la **sécurité physique**, **affective morale et psychologique** tout en développant leur **autonomie**, leur sens de **la citoyenneté** et de **la solidarité**. **L'épanouissement de l'enfant**, tant physique que psychologique, est **au cœur** des préoccupations **de l'association**. Toutes les activités proposées sont basées sur les principes du jeu, du loisir et surtout du plaisir.
Différents partenaires participent et financent certains projets tels que la Caisse d'Allocation Familiale, la Communauté de Communes Grand Sud Tarn et Garonne, le Conseil Départemental, la Mutuelle Sociale Agricole, le Regroupement de Communes (Ex : Communauté de Communes Pays de Garonne Gascogne) et le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports.

Les accueils de loisirs visent à développer chez l'enfant l'autonomie, la socialisation, en luttant contre toute forme d'exclusion en s'appuyant sur une multitude d'activités choisies en fonction de l'intérêt pédagogique et de l'objectif poursuivi. Cette forme de vacances et de loisirs répond à un besoin des familles, en même temps qu'elle constitue un lien social dans les communes.

La Maison des Jeunes et de la Culture de Verdun-sur-Garonne s'est vu confiée comme mission par les communes (regroupement des 9 : ex Communauté de Communes Garonne Gascogne) et la Communauté de Communes Grand Sud Tarn-et-Garonne la gestion de cinq structures

d'accueil de loisirs enfants réparties sur le territoire à Aucamville, Pompignan, Saint-Sardos, Savenès et Verdun-sur-Garonne.

Les accueils fonctionnent les mercredis en demi-journée sauf Pompignan à la journée et pendant les petites et grandes vacances à Pompignan, Saint-Sardos et Verdun-sur-Garonne (fermeture pour les vacances de Noël). Cet accueil se fait sans hébergement sauf durant les grandes vacances où sont organisés des mini séjours sur place ou dans des structures habilitées.

Depuis la réforme des rythmes scolaires (septembre 2013), les élus de la Communauté de Communes ont mis en place trois lignes de bus pour acheminer les enfants après l'école du mercredi matin sur les accueils de loisirs de Saint-Sardos, Savenès et Verdun-sur-Garonne.

Les objectifs éducatifs ci-après ont été choisis pour favoriser la construction et l'élaboration d'une orientation éducative commune, à vocation sociale et ouverte à tous sur toutes les structures d'accueils de loisirs :

- **Sensibiliser à la notion de respect et d'entraide**
- **Inciter les enfants à s'impliquer dans les projets**
- **Permettre de découvrir des activités ludiques, artistiques, culturelles, physiques**
- **Garantir la sécurité physique et affective dans le respect du rythme et de l'âge de chacun**
- **Découvrir l'environnement intercommunal (associations, patrimoine, club etc.)**
- **Impliquer les parents dans la mise en œuvre de certains projets**

Ils sont le socle de fonctionnement et de réflexion qui sera décliné plus précisément dans les différents projets pédagogiques de chaque période (le mercredi périscolaire, les vacances) et de différentes tranches d'âges (3/5 ans et 6/11 ans) au travers d'objectifs pédagogiques et d'actions.
Ces actions mises en place serviront de lien avec les différentes associations ou clubs d'activités de la MJC tels que le judo, le club théâtre, le billard, les arts plastiques et d'autres. L'appartenance au même organisme facilitera ces échanges et permet la continuité éducative sur le territoire.

3. Les modalités de fonctionnement

- **Les mercredis (pour Aucamville, Saint-Sardos, Savenès et Verdun-sur-Garonne) :** Trois formules sont proposées aux parents :
  - Temps d'accueil et de repas à partir de **11h30** jusqu'à **14h** ;
  - Temps d'accueil et de repas à la demi- journée à partir de **11h30** jusqu'à **18h30** avec un repas servi à **12h30** et un goûter à **16h30** ;
  - Temps d'accueil à la demi-journée à partir de **14h** jusqu'à **18h30** avec le goûter servi à **16h30**.

Les mercredis (pour Pompignan) et les petites vacances pour tous :
Accueil à la journée de **7h30** à **18h30** avec un repas servi vers **12h** et un goûter vers **16h**.

Les vacances d'été : Accueil à la journée de **7h30** à **18h30** avec un repas servi vers **12h** et un goûter vers **16h** (ouverture 5 semaines pour Pompignan et Verdun-sur-Garonne ; ouverture 7 semaines pour Saint-Sardos).

Les inscriptions se font à la journée ou à la semaine pour les vacances et à la demi-journée, avec ou sans le repas, le mercredi.

Mini-séjours :
Pendant la période de d'hiver, de printemps et d'été des mini-séjours sont proposés aux enfants de 6/7 ans et de 8/11 ans. Un accueil se fait de **7h30** à **18H30** pour les enfants n'y participant pas.

Séjours :
Pendant la période des vacances printemps et d'été des séjours sont proposés aux enfants de 5/7 ans et 8/11 ans. Un accueil se fait de **7h30** à **18H30** pour les enfants n'y participant pas.

Organisation des inscriptions pour les accueils de loisirs à l'année :
Les accueils sont ouverts à tous les enfants sans discrimination. Nous veillerons à prendre en compte les besoins des familles afin d'assurer aux parents la possibilité de laisser leurs enfants sans aucune restriction.
Nos accueils de loisirs accueillent des enfants à partir de 3 ans et jusqu'à 11 ans avant la rentrée au collège.
L'inscription à l'accueil de loisirs peut être faite tout au long de l'année et est obligatoire pour pouvoir profiter du service ainsi que l'adhésion annuelle à la MJC (carte astuce).

Elle se fait en plusieurs étapes :
- Un premier RDV avec la directrice du site concerné où un dossier administratif est constitué. Lors de ce RDV une visite des locaux est proposée. L'inscription se fait au moins un mois avant le début de la fréquentation de l'accueil par l'enfant (mercredi, vacances).
- Modalités d'inscriptions et de réservation des périodes : les familles peuvent télécharger et imprimer les documents relatifs à l'élaboration du dossier (fiche de renseignement familiale, fiche sanitaire, bulletin d'inscription des mercredis et des vacances, le règlement intérieur qui rappelle le fonctionnement, les tarifs, les horaires et la liste des documents à fournir) **sur le site internet de la MJC** ou bien venir les retirer sur place sur les structures aux horaires de permanence.

- Une confirmation d'inscription est donnée aux parents lorsque le dossier est complet.

- Un règlement intérieur est à signer par les familles.

Des permanences d'inscription sont proposées pour les mercredis, vacances, mini-séjours et séjours. Un calendrier est en lien sur la page Enfance https://www.mjc82.com/MJC2014/

Le budget des ACM
L'association détermine un budget annuel de fonctionnement pour les ACM, qui comporte les différents postes de dépenses et de recettes.

Pour favoriser l'accueil de toutes les familles, des tarifs incluant le quotient familial différents seront proposés à partir de janvier 2024. A ce jour des tarifs modulés en fonction de l'appartenance à la Communauté des Communes ou non sont proposés aux familles. L'Aide aux Temps libre est appliqué aux bénéficiaires ainsi que les aides des CSE ou de la MSA. Le paiement peut se faire par chèque, en espèces, en ANCV, en CESU.

4. Description du public accueilli

Les accueils collectifs de mineurs sont soumis à un agrément des locaux par la **P**rotection **M**aternelle **I**nfantile et au **S**ervice **D**épartemental, à la **J**eunesse, à l'**E**ngagement et aux **S**ports de Tarn-et-Garonne **N° 082ORG0097**.

Chaque année nous accueillons environ 600 enfants de 3 à 11 ans.

Accueils de loisirs :

- ⇨ **ACCUEIL DE LOISIRS DE POMPIGNAN**

Chemin de Rivals en période vacances (sauf Noël) 3/11 ans **60 places.**

- ⇨ **ACCUEIL DE LOISIRS DE SAINT SARDOS**

Base de loisirs en période de petites vacances (sauf Noël) 3/11 ans **60 places ;** en période d'été **3/11 ans 80 places.**

- ⇨ **MAISON INTERCOMMUNALE DE L'ENFANCE**

415 Route d'Aucamville en période vacances (sauf Noël) 3/11 ans **108 places.**

Accueil péri scolaire :

- ⇨ **ECOLE MATERNELLE PUBLIQUE D'AUCAMVILLE**

3 Chemin des Parrages en période scolaire le mercredi 3/11 ans, **50 places.**

- ⇨ **ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE DE SAVENES**

Le Bourg en période scolaire le mercredi 3/11 ans **50 places.**

- ⇨ **ACCUEIL DE LOISIRS DE POMPIGNAN**

Chemin de Rivals en période vacances (sauf Noël) 3/11 ans **64 places.**

- ⇨ **ACCUEIL DE LOISIRS DE SAINT SARDOS**

Base de loisirs en période de mercredi 3/11 ans **64 places**

- ⇨ **MAISON INTERCOMMUNALE DE L'ENFANCE**

415 Route d'Aucamville en période de mercredi 3/11 ans **120 places.**

Les enfants sont répartis en groupes par tranche d'âge. Nous souhaitons mettre en avant la vie quotidienne en collectivité. Il nous faut ainsi privilégier un fonctionnement en petits groupes d'âge homogènes qui permet à chaque enfant de vivre à son rythme et d'entretenir des relations privilégiées avec les autres enfants comme avec les animateurs.
Le petit groupe, sécurisant, permet à l'enfant de trouver plus facilement ses repères et une place parmi les autres. Ils sont ainsi répartis en trois groupes en fonction de leur âge et donc de leurs besoins, intérêts et rythmes de vie : les 3-5 ans ; 6-7 ans et les 8-11 ans.

Une souplesse de fonctionnement
Il reste néanmoins important pour nous, de permettre aux enfants d'âges différents de se rencontrer et de vivre certains moments ensemble. Les petits et grands sont conviés sur des temps d'activités communs durant lesquels seront valorisés les compétences de chacun quel que soit son âge.
La rencontre de ces groupes permet aux plus jeunes d'appréhender plus facilement le prochain passage dans le groupe des plus grands…
Nous souhaitons aussi un partage des temps d'accueil sur les différents sites, c'est-à-dire mettre en place des journées à thème regroupant sur un même site un groupe de 3-5 ans ou un groupe de 6-11 ans.

5. Les locaux et lieux d'accueils

Les accueils collectifs de mineurs sont soumis à un agrément des locaux par la **P**rotection **M**aternelle **I**nfantile et au **S**ervice **D**épartemental, à la **J**eunesse, à l'**E**ngagement et aux **S**ports de Tarn-et-Garonne **N° 082ORG0097**.
La Maison des Jeunes et de la Culture gère plusieurs ACM.

Accueils de loisirs :
POMPIGNAN Chemin de Rivals // **SAINT-SARDOS** Base de Loisirs // **MIE** 415 Route d'Aucamville

Accueil péri scolaire :
AUCAMVILLE 3 Chemin des Parrages // **POMPIGNAN** Chemin de Rivals // **SAINT-SARDOS** Base de Loisirs // **SAVENES** Le Bourg// **MIE** 415 Route d'Aucamville
Les bâtiments mis à la disposition de la MJC par les mairies et la Communautés des communes Grand Sud Tarn-et-Garonne permettent d'organiser les ACM dans des locaux adaptés et sécurisés.

Les bâtiments sont organisés de la manière suivante :

Aucamville :
- Un hall d'entrée, pour l'accueil des enfants et des parents
- La salle de restauration qui sera le lieu d'activités des primaires
- Une classe de maternelle réservée pour les activités des moins de six ans
- Une salle de sieste
- La salle de restauration pour le repas de midi
- Des sanitaires adaptés pour chaque groupe
- Une cour
- Un espace vert en extérieur

Pompignan :
- ⇨ **<u>Sur la partie haute,</u>** se trouve l'école élémentaire avec mis à disposition :
- Une salle de motricité avec un petit local de rangement pour quelques tables, chaises et un point d'eau
- Un préau avec des sanitaires filles et garçons

- 2 grandes cours de récréation équipées de panneaux de basket, d'un terrain de football
- Un local de stockage gros matériel sous la salle de motricité en partage avec l'école
- Une forêt de 20 hectares

⇨ **Sur la partie intermédiaire,**

- Un restaurant scolaire avec tables et chaises
- Des sanitaires et lave main à l'entrée de la salle de restauration

⇨ **Sur la partie basse,** se trouve l'école maternelle avec mis à disposition :

- Une salle de motricité avec des bancs
- Une salle attenante équipée de tables, chaises et d'un point d'eau avec un placard de stockage
- Des sanitaires
- Une salle de sieste
- Une cour de récréation avec jeux extérieurs

Savenès :

⇨ **Extérieur**

- 2 cours arborées avec marquage au sol (jeu de la marelle) (circuit code de la route
- Deux préaux indépendants semi-ouverts avec un box adjacent pour le rangement du matériel extérieur de l'école dont l'un équipé de panier de basket

⇨ **Intérieur**

- Un réfectoire pour un effectif de 14 places pour les maternelles et 36 places pour les primaires
- Une cuisine équipée d'un grand frigidaire, un four pour la mise en chauffe des repas
- A l'étage deux salles d'activités dont l'une est équipée d'un point d'eau et de placards muraux (stockage et rangement du matériel pédagogique)

⇨ **Au rez-de-chaussée,** une vaste salle faisant office (d'accueil, et de bureau de direction) qui s'ouvre sur trois/accès

- La salle de repos pour les maternelles
- Un local pour ranger jeux, livres, ballons
- 1 bloc sanitaire pour les maternelles (2 WC - 1 lavabo - 1 douche)
- 1 bloc sanitaire pour les primaires (3 WC – 2 urinoirs - 2 lavabos)

Saint-Sardos :

⇨ **Extérieur :**

- 1 cour
- 1 préau semi ouvert avec un garage pour le rangement des jeux et du matériel
- 1 arboretum

⇨ **Intérieur :**

- Sanitaires (1 bloc filles / 1bloc garçons), incluant 3 douches, 3 toilettes dont 1 adapté à l'âge maternelle,
- 2 salles d'activités faisant office de réfectoire pour les maternelles (32 places) et les primaires (36 places)
- Une machine à laver dans un des sanitaires
- Une cuisine avec un local de stockage (armoire produit ménager+ armoire stock goûter).
- Le bureau de la Direction
- 2 salles de siestes maternelles séparées par une infirmerie

- Sanitaires : 1 toilette adulte dans chaque salle de sieste

Maison Intercommunale de l'Enfance :

⇨ **<u>Pôle Est</u> : Espace dédié aux moins de six ans et au Relais Petite Enfance**

- Une salle de motricité
- Deux salles d'activités une pour les 3/4ans et l'autre pour les 4/5ans
- Deux dortoirs
- Des toilettes adaptées dont une équipée d'une douche
- Un espace peinture et jeux d'eau
- Le bureau du RPE
- Un réfectoire de 90 couverts
- Une cuisine et son espace plonge
- Les locaux techniques

⇨ **<u>Pôle Ouest</u> : Espace dédié au plus de six ans**

- Un vaste hall d'entrée aménagé de caissons pouvant accueillir les poussettes des tous petits
- Le bureau administratif et l'infirmerie,
- Une salle pour les adolescents,
- Une salle accueillant les animateurs,
- Trois salles d'activités pour les plus de six ans,
- Des toilettes adaptées aux enfants et une toilette adulte

⇨ **<u>A l'extérieur côté Ouest</u> :**

- Un préau en bois aménagé de tables de Ping Pong
- Des box de rangements (matériel camping, vélos, trottinettes)
- Une cour avec des bancs
- Un espace vert

⇨ **<u>A l'extérieur côté Est</u> :**

- Un parking de 23 places plus une réservée aux handicapés,
- Une cour aménagée d'une structure bois pour les plus jeunes,
- Deux points d'eau

Lieu d'accueil des mini-séjours ou des séjours :

Nous essayons de proposer tous les ans un lieu différent pour l'accueil des mini-séjours ou des séjours. Ceux-ci peuvent se faire sous tentes où dans un local habilité. Nous possédons plusieurs tentes. Un projet pédagogique spécifique est attribué à chaque séjour.

6. Les modalités de prise en compte des rythmes journaliers, les journées types

Rythme

L'équipe sera soucieuse du rythme biologique de chaque enfant et devra rester disponible tout au long de la journée, rester à l'écoute de chacun.

N'oublions pas que le temps des vacances est aussi celui du repos. Beaucoup d'enfants tiennent un rythme effréné durant la période scolaire (accueil périscolaire, école, accueil de loisirs, sport…).

Les plus jeunes peuvent bénéficier d'un véritable temps de sieste après le repas. Le lever est échelonné afin de permettre à chaque enfant de se reposer autant qu'il le souhaite.

Organisation des repas
Le repas est un temps convivial, de partage et d'échange. L'organisation de ce temps doit être prévue pour favoriser la communication entre les enfants et entre enfants et adultes, pour encourager l'initiative, et pour appréhender sereinement la découverte alimentaire avec un animateur, si possible, par table avec les enfants.

L'organisation globale des ACM
Tous les mercredis ainsi que pendant les vacances scolaires, diverses activités manuelles, artistiques, de découverte collective ou individuelle sont proposées et laissées au libre choix de l'enfant en fonction des périodes de l'année. Elles sont regroupées par thèmes. Des sorties peuvent aussi être proposées en période de vacances. Un programme présentant toutes ces activités est disponible sur le site https://www.mjc82.com/MJC2014/

Temps d'accueil :

Mercredi : de 11h30 à 18h30 ; accueil à la demi-journée
Extrascolaire : de 7h30 à 18h30 ; accueil à la journée et/ou à la semaine

Journée type accueil périscolaire
- 11h30 : départ en bus pour les différentes écoles
- 11h45 à 12h30 : ramassage en bus à la sortie des écoles pour un retour sur l'ACM
- 12h30 à 13h30 : temps du repas
- 13h30 à 14h : temps libre encadré avec départs et /ou arrivés d'enfants inscrits sur le temps du repas ou sur les temps d'animations de l'après-midi.
- 1h30 à 15h30 : sieste avec réveil échelonné
- 14h à 16h : temps d'activités
- 16h à 16h45 : mise en place et goûter
- 16h45 à 18h30 : temps libre encadré et accueil de fin de journée

Journée type accueil de loisirs
- 7h30 - 9h15 : accueil des parents & arrivées échelonnées des enfants. Mise en place d'activités et animations polarisées
- 9h30 : collation
- 9h45-10h00 : Présentation de la journée / Début des animations et activités
- 10h00-11h30 : Animations et temps d'activités
- 11h30-11h55 : Jeux libres, informels puis retour au calme
- 12h00-13h00 : Temps de repas
- 13h00-15h00 : Sieste pour les plus petits maternelles (conseillée mais non obligatoire, à voir avec les parents)
- 13h00-13h45 : Temps libres encadrés
- 13h45-14h15 : Temps calme pour les maternelles
- 13h45-14h00 : Temps d'activités calmes pour les primaires
- 14h00/14h15-16h00 : Reprise des animations et activités pour les maternelles et primaires
- 15h00-15h15 : Réveil échelonnés
- 15H00-16h00 : Reprise des animations et activités pour les maternelles ayant dormi

- 16h00 - 16h50 : Goûter / Bilan de la journée avec les enfants
- 16h50-18h30 : Temps d'accueil : accueil des parents & départ des enfants. Temps libre encadré : mise en place d'activités et animations polarisées. Temps forts familles.

7. La composition des équipes

L'équipe encadrante est diplômée selon la règlementation en vigueur des accueils collectifs de mineurs, elle est composée de :

Aucamville/ Savenès (multisite) :

- La directrice : BAFD
- L'animatrice référente : stagiaire BAFD
- Les animateurs : BAFA, CAP Petite Enfance
- Des stagiaires animateurs : en cours de formation BAFA, CAP Petite Enfance…
- L'agent de service

Pompignan :

- La directrice : BAFD
- La directrice adjointe : BAFD
- Les animateurs : BAFA, CAP Petite Enfance
- Des stagiaires animateurs : en cours de formation BAFA, CAP Petite Enfance…
- Des animateurs vacataires : BAFA, CAP Petite Enfance, non diplômés
- L'agent de service

Saint-Sardos :

- La directrice : BAFD
- La directrice adjointe : BAFD
- Les animateurs : BAFA, CAP Petite Enfance, contrat Parcours emploi Consolidé
- Des stagiaires animateurs : en cours de formation BAFA, CAP Petite Enfance…
- Des animateurs vacataires : BAFA, CAP Petite Enfance, non diplômés
- L'agent de service

Maison Intercommunale de l'Enfance :

- La directrice : DEJEPS
- La directrice adjointe : BAFD
- Les animateurs : stagiaires BAFD, BAFA, CAP Petite Enfance, contrat Parcours emploi Consolidé
- Des stagiaires animateurs : en cours de formation BAFA, CAP Petite Enfance…
- Des animateurs vacataires : BAFA, CAP Petite Enfance, non diplômés
- Des agents de service

Les directrices de sites accueillent, conseillent les familles. Elles gèrent l'administratif, le personnel et les finances.
Des animateurs occasionnels et des stagiaires viennent renforcer l'équipe pendant toute l'année. Sur chaque site des agents de service assurent l'entretien des locaux et le service de restauration.

Un entretien d'évaluation individuel avec le personnel d'animation est programmé chaque année afin d'apprécier le travail de chacun et de prendre en compte les demandes de formation. Cet entretien est proposé par la direction du site.

8. Le type d'activités proposées

La vie quotidienne d'un enfant est bien remplie. Entre la famille, l'école, l'accueil de loisirs, les activités extrascolaires, un enfant n'a plus tellement le temps de flâner, de paresser…
Cependant, les loisirs constituent un environnement participant à l'évolution et à la construction identitaire de l'enfant. L'accueil de loisirs est un espace qui cherche à marquer sa différence avec l'école. Les modèles pédagogiques utilisés à l'école sont en effet plutôt du type "faire faire" et "donner à faire" alors que dans les loisirs collectifs on peut développer d'autres types de relation comme "le faire avec" et "le laisser faire".

Pratiquer différents types d'activités axées sur la découverte, le plaisir l'expérimentation et l'imaginaire.

Donner un choix d'activités entre : intérieur/extérieur, calme/ tonique, seul/en groupe, temps courts/temps long. Les activités proposées doivent répondre aux souhaits des enfants.

Un large panel d'activités permet à chaque enfant de trouver une activité qui lui plait et dans laquelle il peut pleinement s'épanouir.
- Valoriser et encourager les enfants dans leurs activités, quel que soit le résultat.
- Assurer un accueil personnalisé de chaque enfant. Avoir une attitude positive.
- Faire que chaque moment de la journée soit synonyme de bien-être.

L'équipe d'animation privilégiera la fabulation pour les plus jeunes.
Les enfants sont associés dans le fonctionnement de la vie du centre en apprenant les tâches de la vie quotidienne : participer au rangement…

L'équipe d'animation met en place des rituels pour un meilleur repérage dans le temps (passage aux toilettes, réunions d'enfants, repas…).
Les animateurs doivent rester à l'écoute des enfants et de leurs envies, puis accompagner l'enfant dans les projets qu'il souhaite vivre. L'enfant peut ainsi bénéficier de moyens et d'une aide technique appropriée.

Les enfants ne souhaitant pas faire d'activités pourront s'orienter vers les coins aménagés (dînette, jeux ludiques, d'imitation et de construction…). Un espace calme sera également à leur disposition pour permettre à chacun d'aller se reposer quand il en éprouve le besoin.

L'équipe d'animation a le souci d'adapter l'aménagement des espaces en fonction de chaque tranche d'âge (taille du mobilier, fléchage des lieux, accessibilité aux matériels et aux jeux…) et cet aménagement doit être suffisamment riche pour éveiller de nouvelles activités.
L'aménagement est réfléchi pour permettre un rangement simple et identifiable par les enfants.

Pour que cela fonctionne, le personnel se rencontre pour établir un programme d'animation commun pour les mercredis et les vacances scolaires.

9. Le rôle de l'animateur

Tous les animateurs viennent d'horizons différents avec des conceptions de l'animation (et de l'éducation), des expériences, des savoir-être et des savoir-faire qui peuvent être bien différents... Mais chaque différence est un atout qu'il nous suffit d'exploiter afin de répondre aux besoins et envies de chaque enfant.

En contact permanent avec les enfants dont on lui confie la charge, l'animateur veille à leur sécurité physique, morale, affective et construit des relations de qualité avec eux. Il a un rôle éducatif dans l'apprentissage de la vie en collectivité**.**
Il permet aux enfants de s'amuser et de découvrir de nouvelles activités en mettant en œuvre des animations de qualités adaptées aux espaces disponibles, aux rythmes et besoins des enfants.

L'animateur périscolaire participe au sein d'une équipe à la mise en place du projet pédagogique et doit être force de proposition. Pour une équipe soudée et cohérente face aux différents acteurs, l'animateur doit respecter, observer les décisions prises en équipe. Il sait également se remettre en question et avoir un positionnement sur son action.

L'animateur se place en position d'accompagnateur : il guide l'enfant en évitant de faire à sa place (exemple : couper sa viande, s'habiller, se laver…).
Le nombre d'animateurs doit être suffisant pour favoriser les relations privilégiées avec les autres enfants et les adultes.

Sécurité
Chaque animateur sera soucieux d'assurer la sécurité physique et affective de l'enfant par sa présence, sa disponibilité, sa capacité d'écoute, son respect de l'autre, et sa vigilance.
L'animateur a la capacité de dispenser les premiers soins d'urgence aux enfants et d'alerter les secours en cas de besoin. Les animateurs ont une formation aux premiers secours.
Des exercices d'évacuation sont réalisés dans l'année sur chaque site.
L'équipe d'animation aura à cœur de sensibiliser le public aux dangers de la route, aux dangers domestiques, et à tous les dangers extérieurs (exercices intrusion-attentats) en proposant des activités d'informations, de communication, de sensibilisation, de préparation des enfants avant un exercice.

Hygiène et santé
Accompagner les enfants dans la continuité des réflexes de l'hygiène (lavage de mains après usage des toilettes, avant et après le repas, etc.)
Comprendre et respecter les règles d'hygiène et de santé en proposant des activités sur ces thèmes.

Alimentaire
Respecter les notions d'équilibre et de découverte alimentaire durant les repas ou lors d'activités sur ce thème. Faire découvrir la diversité et l'équilibre alimentaire.

10. Les modalités de mise en œuvre du « vivre ensemble »

Faire en sorte que chaque enfant puisse s'exprimer librement et communiquer avec les autres enfants et adultes, que ce soit par la parole ou par les langages non-verbaux.

Construire des règles simples en s'appuyant sur des valeurs de justice, de solidarité, d'entraide, dans la vie quotidienne et les activités.

Apprendre à l'enfant à résoudre les conflits sans avoir recours à la violence.

Faire en sorte que les enfants intègrent la notion de respect : respect des enfants, des adultes, des règles de vie, du matériel, des locaux…

Mettre en place un fonctionnement en petits groupes d'âge homogènes afin que les besoins et envies de chacun soient respectés et que soient valorisées, à la fois, les richesses de chacun et du collectif.

Ce n'est souvent qu'à partir d'un petit groupe sécurisant que l'enfant pourra être reconnu en tant que personne et aller à la rencontre des autres.

Mettre en place des temps d'échange avec les enfants. Ces temps formels permettent aux enfants de se retrouver tous ensemble au sein de leur groupe : pour découvrir les activités de la journée, pour rencontrer de nouveaux visages, pour rappeler les règles de vie, pour échanger sur les thèmes de leur choix, pour évaluer les activités…

<u>Favoriser les échanges, en mettant en avant les notions :</u>
- de partage (maison de retraite, accueil de jour, voisinage…)
- de solidarité (Téléthon, Associations caritatives...)
- participation au projet mené par l'IME.

<u>Favoriser l'accueil d'enfants porteurs de handicap</u>
La rencontre avec la différence est bénéfique aussi bien pour les enfants valides que pour les enfants porteurs de handicap, en termes d'éducation à la vie collective et de développement individuel.
L'arrivée de ces enfants est prévue à l'avance et organisée entre les familles et la direction pour permettre à l'enfant une bonne intégration.
- Favoriser l'intégration de l'enfant et l'accès aux loisirs.
- Mettre en place toutes les conditions pour que l'enfant participe aux activités et aux sorties.
- Favoriser les échanges et les contacts entre les enfants.
- Echanger avec les familles sur les conditions d'accueil (mise en place d'un PAI Projet d'Accueil
Individualisé…).

Les animateurs responsables de l'enfant et le directeur doivent se rencontrer pour préparer l'arrivée de l'enfant.

Pour permettre à l'enfant de bien vivre sa journée, l'animateur doit rester à l'écoute de l'enfant afin de détecter des signes de lassitude, de fatigue, d'incompréhension.
- Donner son avis à travers des temps mis en place en début ou en fin de journée.
- Adapter l'activité en fonctions des capacités, de son niveau de compréhension et/ou des capacités motrices, intellectuelles de l'enfant.

L'activité sera un temps de jeu favorisant l'entraide, l'échange. L'enfant porteur de handicap peut aussi faire l'expérience du groupe. Se rappeler que l'activité n'est pas une finalité en soi.

Favoriser les activités de plein air
Les activités de découverte de l'environnement proche, constituent d'une part, un support motivant. Elles sont des occasions d'apprentissage du respect de l'environnement.
D'autre part, l'utilisation de matériaux naturels ou de récupération est l'occasion de porter un nouveau regard sur ces objets considérés comme anodins et inutiles, et de briser la logique de consommation d'activités sophistiquées.

- Mettre en place auprès des enfants comme des adultes une éducation à l'environnement dans les activités et dans la vie quotidienne (tous les moments de la vie quotidienne sont sources de sensibilisation concrète à des questions environnementales : eau, déchets, bruit, consommation, alimentation, énergies…).
- Faire le tri sélectif. Recycler, apprendre à ne pas gaspiller (papier…).
- Proposer des cycles ludiques et des activités faisant appel à leur esprit citoyen et à leur curiosité autour de la découverte de la nature, de l'environnement local (Club Nature, une fois par mois, animé par un animateur nature de l'association La Cicadelle, pour les 7/11 ans), à la sensibilisation au recyclage des déchets.

Dans l'idéal, les déplacements se font à pied sur site ; en ce qui concerne les transports en car nous les utilisons pour les sorties longues distances.

11. Les modalités générales d'évaluation

Chaque structure mettra en place une évaluation qui lui est propre afin d'analyser qualitativement et quantitativement son action.
Une enquête de satisfaction sera envoyée à toutes les familles à chaque fin d'année. Nous veillerons à recenser les informations concernant leur satisfaction par rapport aux services rendus, à la qualité des interventions, de l'accueil, des tarifs, des informations reçues, des projets menés en direction des enfants.
L'évaluation s'effectuera aussi auprès des enfants. A l'occasion de temps d'échange, et de façon collective, Cette concertation permettra d'améliorer nos projets et d'affiner nos pratiques, notre organisation, nos activités pour répondre à la satisfaction du plus grand nombre en cohérence avec nos valeurs éducatives.

Le projet éducatif sera soumis au vote à chaque assemblée générale de l'organisateur afin de permettre des modifications éventuelles. Une mise à jour sera faite en janvier 2024 dans le cadre de l'application des tarifs modulés.